

Personnes vulnérables

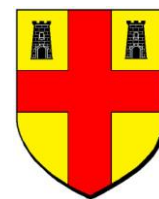
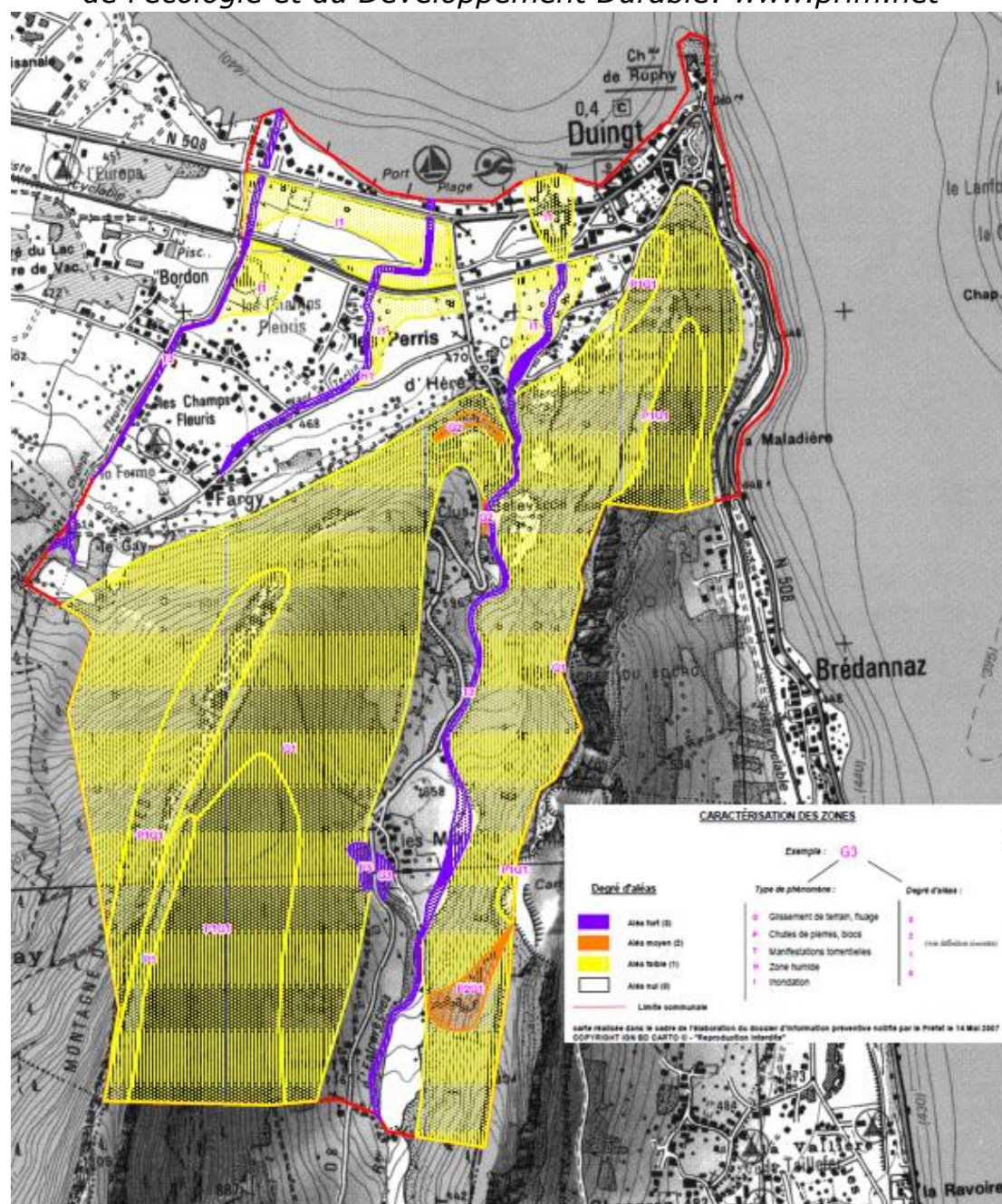
Rendez-vous en mairie pour vous inscrire au registre canicule. Ce registre permet à la commune d'identifier les personnes handicapées ou âgées en cas de crise de type canicule, grand froid, etc.

Les numéros utiles

Pompiers :..... 18 ou 112
SAMU :..... 15
Gendarmerie :..... 04 50 68 52 83 (St Jorioz)
Mairie :..... 04 50 68 67 07
Météo :..... 08 92 68 02 74

Le DICRIM est téléchargeable sur le site officiel de la commune : www.duingt.fr

Pour en savoir plus sur les risques majeurs, le site Internet du Ministère de l'écologie et du Développement Durable: www.prim.net



COMMUNE DE DUINGT



Document d'information communal sur les risques majeurs DICRIM

à lire et à
conserver

Qu'est-ce que le DICRIM ?

C'est le document d'information communal sur les risques majeurs, un document d'information préventif, validé par le conseil municipal, et obligatoire de par la loi. Il répertorie les événements hors du commun aux conséquences en général graves, susceptibles de se produire sur le territoire de la commune. Il recense aussi les mesures de sauvegarde destinées à y répondre et contient les données nécessaires à l'information des citoyens. Ainsi prévenus, ces derniers sont moins vulnérables.

Le PCS

Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune de Duingt a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il a pour objet d'assurer la protection et l'aide à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'organisation prévue pour répondre aux différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile.

Le PCS est déclenché par le maire et appliqué, sous son autorité, par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (pompiers, gendarmerie...). Dans le cas d'un accident conséquent, le préfet de Haute-savoie peut déclencher le plan spécialisé pour les inondations ou les séismes.

L'information

Le message d'alerte a pour objectif d'avertir la population de l'imminence d'une situation mettant en jeu sa sécurité. Il permet de prendre les mesures d'urgence.

Les moyens

1 porte voix
Alerte porte à porte
Appel téléphonique
Répondeur téléphonique de la mairie

Les autres moyens d'alerte

D'autres moyens d'alerte et d'informations peuvent également être mis en place : les ensembles mobiles d'alerte (messages diffusés par des haut-parleurs), la TV 8 Mont-Blanc et les panneaux digitaux lumineux.

La radio

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

En cas d'alerte, écoutez: France Bleu Pays de Savoie : 95,2 Hz.

Les risques recensés sur la commune

LES CRUES TORRENTIELLES

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrient des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.

Dans certains cas, la crue se transforme en **lave torrentielle**. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels il affouille les berges ou met en mouvement des glissements de terrain actifs. Ces phénomènes sont capables de transporter des blocs de plusieurs m³.

Dès l'alerte

Prévoir les gestes essentiels :

Fermer les portes et fenêtres

Couper le gaz et l'électricité

Mettre hors d'eau : les meubles, objets précieux, produits dangereux ou polluants

Amarrer les cuves

Faire une réserve d'eau et de nourriture

Prévoir les équipements minimums

Pendant

Rester où l'on est,

Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ...

Ecouter la radio

Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école

Ne pas téléphoner

N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue

Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

Après

Aider les personnes sinistrées

Respecter les consignes

Evacuer l'eau (sous-sol, rez-de-chaussée)

Aérer, chauffer et désinfecter les pièces

Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

S'assurer que l'eau du robinet est potable

LE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il existe différents types de mouvements de terrain : on les distingue selon leur vitesse de déplacement.

Les mouvements lents

Glissements de terrain sur faibles pentes.

Phénomènes de gonflement des matériaux argileux.

Zones hydromorphes, dites humides.

Les mouvements rapides

Chutes de pierres et de blocs, glissements de talus.

Éboulements ou écroulements rocheux.

Coulées boueuses et laves torrentielles.

Le ravinement

Phénomène d'érosion permanente de la berge liée à la présence d'un cours d'eau

Dès l'alerte

Prévoir les gestes essentiels

S'informer des risques et de leur localisation potentielle

Prévoir les équipements minimums

Pendant

Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments

Fuir latéralement la zone dangereuse

Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches

Ne pas revenir sur ses pas

Ecouter la radio

Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école

Ne pas téléphoner

Après

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Ne pas s'approcher de la zone du sinistre

Respecter les consignes de retour à la normale

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

La magnitude mesure la puissance d'un séisme représentative de l'énergie libérée lors d'une fracturation qui débute au foyer sous forme d'ondes sismiques. L'échelle de magnitude est appelée échelle de Richter. L'intensité observée en surface est définie par l'importance des effets provoqués par un séisme sur l'homme et les constructions.

La commune de Duingt est classée en sismicité zone 4

Dès la première secousse

Si vous êtes dans un bâtiment : se mettre à l'abri sous une table, un lit, ...

Ne pas fuir pendant la secousse

Si vous êtes dans la rue : s'éloigner des bâtiments et fils électriques ou à défaut, s'abriter sous un porche

Si vous êtes en voiture : s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule.

Après la 1^{ère} secousse

Écouter la radio

Couper le gaz et l'électricité. Ni flamme, ni étincelle

Évacuer les lieux en emportant les équipements minimums

Ne pas prendre l'ascenseur

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école